

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Nom de famille.....

VILLE DE DOUAI

DOSSIER UNIQUE FAMILIAL

Scolaire
Périscolaire
Extrascolaire

Un dossier unique par famille + une fiche d'inscription par enfant

Vous devez remplir ce dossier pour toute inscription (scolaire, périscolaire ou extrascolaire).

Les dossiers sont à déposer à la Direction Éducation
Enfance et Jeunesse en prenant rendez-vous :

- sur Douai.fr ou en scannant ce QR code
- par téléphone au 03 27 93 58 54
- sur place au 190 rue des Ferronniers
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30



Documents à joindre pour toute inscription

Afin de limiter notre impact sur l'environnement nous ne demandons plus de photocopies , vos originaux seront scannés

- Le livret de famille (pages parent et enfant) ou acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale.
- Une pièce d'identité du responsable légal (parent/représentant).Recto/verso
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- Le carnet de santé de l'enfant avec les vaccins ou document remis par un professionnel de santé attestant que l'enfant est apte à vivre en collectivité. (Pour les enfants nés à compter du 1^{er} janvier 2018, 11 vaccins sont obligatoires).
- Une attestation CAF datant de moins de 3 mois précisant le nombre d'enfants à charge (tarification basée sur le quotient familial) ou du dernier avis d'imposition (en l'absence de CAF). Attention le tarif calculé est non rétroactif.
- Une fiche* enfant avec photo récente
- Une attestation d'assurance
- Pour les prélèvements automatiques, fournir un relevé d'identité bancaire au format BIC au nom du payeur
- Une fiche* d'inscription correspondant à l'activité choisie (scolaire, périscolaire, extrascolaire)

À NOTER POUR LES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES ET LE PLAN MERCREDI (Accueil de loisirs)

- Pour les non-douaisiens, un certificat de scolarité attestant l'inscription de l'enfant dans un établissement scolaire douaisien.
- Pour l'accueil « Sportif et Culturel », le questionnaire de santé* pour la pratique sportive dûment complété.

* documents disponibles à la Direction Éducation Enfance et Jeunesse ou téléchargeables sur douai.fr

Fiche du foyer

PARENT/REPRÉSENTANT ①

M. / Mme

Prénom.....

Adresse.....

.....

.....

Tél. fixe :

Tél. Portable.....

Mail.....

Lien de parenté avec l'/les enfant(s) :

Père Mère Tuteur légal

Autre :

Situation familiale

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Veuf(ve)

Vie maritale Divorcé(e) Séparé(e)

Garde alternée : OUI NON

Si oui, semaine : Paire Impaire

PARENT/REPRÉSENTANT ②

M. / Mme

Prénom.....

Adresse.....

.....

.....

Tél. fixe :

Tél. Portable.....

Mail.....

Lien de parenté avec l'/les enfant(s) :

Père Mère Tuteur légal

Autre :

Situation familiale

Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Veuf(ve)

Vie maritale Divorcé(e) Séparé(e)

Garde alternée : OUI NON

Si oui, semaine : Paire Impaire

Informations à renseigner si inscription aux activités péri et/ou extrascolaires

Restauration, accueil matin/soir, accueil du mercredi, accueil de loisirs

ORGANISME QUI VERSE LES PRESTATIONS FAMILIALES

CAF MSA Autre

Allocataire : Nom..... Prénom.....

N° allocataire.....

Nombre d'enfant(s) à charge :

J'autorise la ville de Douai à consulter et à collecter les informations de mon dossier allocataire sur le site CAF Pro : Oui Non

Fournir une attestation CAF datant de moins de 3 mois précisant le nombre d'enfants à charge (tarification basée sur le quotient familial) ou le dernier avis d'imposition (en l'absence de CAF). Le tarif calculé est non rétroactif.

LE PAYEUR (Les factures seront libellées et adressées au payeur)

Parent/Représentant ❶ Parent/Représentant ❷
 Autre ❸ (précisez nom, prénom ou intitulé de l'organisme).....

Adresse :

Tél..... Mail

Prélèvement automatique : Oui* Non

*Si oui, fournir un relevé d'identité bancaire au format BIC au nom du payeur

La Ville se réserve le droit d'interrompre les prélèvements automatiques en cas de 2 rejets consécutifs.

Déclaration sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier et m'engage à informer la Direction Éducation, Enfance et Jeunesse de la ville de Douai de toute modification relative à mes coordonnées, au payeur ou à l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir en cours d'année.

Je certifie avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour mon enfant pour l'année scolaire en cours dans le cadre des activités périscolaires et/ou extrascolaires.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des services municipaux et du règlement intérieur en vigueur. Ces règlements sont disponibles à l'accueil de la Direction Éducation, Enfance et Jeunesse et consultables sur le site de la ville douai.fr rubrique éducation (extrait du règlement au dos de ce document).

Fait à _____, le _____

Le parent/représentant ❶
Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Le parent/représentant ❷
Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Le payeur ❸
Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Restauration, accueil matin et soir, accueil du mercredi

Les services périscolaires sont réservés aux enfants scolarisés dans les écoles publiques douaisiennes (ou habitant Douai, pour l'accueil du mercredi), et fonctionnent pendant les périodes scolaires, hors vacances.

Inscription

L'inscription est obligatoire, elle s'effectue pour l'année scolaire, (avec une possibilité de désinscription en cours d'année) et doit être réactualisée chaque année.

Comment s'inscrire ?

- en ligne, sur l'Espace Famille (www.douai.fr > espace famille)
- à la direction Éducation enfance et jeunesse

Réservation

Les réservations peuvent être modifiées sur l'Espace Famille, ou par courriel à : ecoles@ville-douai.fr ou à la direction de l'Éducation, enfance et jeunesse jusqu'au jeudi 12h pour la semaine suivante.

Tout service réservé mais non utilisé est facturé avec une majoration de 3€.

Absences

Les absences doivent être signalées à la Direction éducation enfance et jeunesse par courriel à : ecoles@ville-douai.fr ou via l'espace famille, onglet signaler une absence, avant 8h30 le 1^{er} jour d'absence. Le remboursement est effectué à partir du 2^e jour d'absence.

Toute absence non signalée est considérée comme une réservation non utilisée et facturée avec majoration de 3€.

Facturation

La facturation et le paiement s'effectuent mensuellement, sur la base des réservations et présences.

Les factures sont disponibles et payables sur l'Espace Famille en début de mois ou à la direction éducation enfance et jeunesse.

En cas de non règlement dans les délais impartis, l'impayé sera mis en recouvrement auprès du Trésor Public sans mise en demeure préalable.

Je soussigné,

déclare avoir pris connaissance de l'extrait du règlement ci-dessus et l'accepter.

Fait à Douai, le

Signature :

Ville de Douai - Direction de l'Éducation Enfance et Jeunesse
190 rue des Ferronniers - 59500 DOUAI - Tél. 03 27 93 58 54 - ecoles@ville-douai.fr

Accès aux fichiers : les informations recueillies sur ce dossier unique familial sont enregistrées par la ville de Douai dans un fichier informatisé. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées à la ville de Douai, à l'Éducation nationale, à la trésorerie municipale de Douai et à la CAF. Conformément au règlement européen sur la protection des données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et le faire rectifier en écrivant à deleguealaprotectiondesdonnees@ville-douai.fr

